

Invites the specialized agencies concerned and the regional economic commissions, in consultation with the FAO, to study suitable measures to bring about an increase in food-production by the elimination of supply shortages such as those of oil, coal, steel, electricity, chemicals, which directly or indirectly affect the production of fertilizers, agricultural machinery and the availability of transport;

Requests the FAO to make a report to the seventh session of the Council on progress achieved in co-ordination of these studies, and

Requests the FAO to present a factual report to the first session of the Council following the 1948 annual Conference of FAO, on the measures which have been taken by Member States, regional commissions and the specialized agencies to alleviate the world food crisis, and to recommend specifically what further action might appropriately be taken in this field.

104 (VI). Employment

RESOLUTION OF THE UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND EMPLOYMENT

*Council resolution of 3 March 1948
(document E/757)*

The Economic and Social Council,

Taking note of the resolution unanimously adopted by the United Nations Conference on Trade and Employment on 4 February 1948,

Endorses the opinion of the Conference to the effect that the studies which have been initiated dealing with the achievement and maintenance of full and productive employment should be advanced as rapidly as possible, and that attention should be given now to methods of ensuring that high levels of employment and economic activity shall be maintained even when special factors of temporary duration now prevailing in many countries have ceased to operate;

Bearing in mind that, by virtue of its terms of reference and of the Council's resolution 26 (IV) of 28 March 1947, the Economic and Employment Commission is empowered to study problems relating to full employment,

Requests the Economic and Employment Commission to expedite the studies provided for in paragraph (c) of resolution 26 (IV) of 28 March 1947, taking into account the passage in the Conference's resolution dealing with these problems;

Requests the Secretary-General:

(a) To arrange with Members of the United Nations and, where practicable, with non-members, for the submission of information concerning action they are now taking to achieve or maintain full employment and economic stability and concerning any publicly available plans to prevent a future decline;

Invite les institutions spécialisées intéressées et les commissions économiques régionales à étudier, de concert avec l'OAA, les mesures propres à augmenter la production agricole en remédiant à l'insuffisance des ressources en produits tels que le pétrole, le charbon, l'acier, l'électricité et les produits chimiques, insuffisance qui affecte, directement ou indirectement, la production des engrais et des machines agricoles, ainsi que les possibilités de transport;

Invite l'OAA à faire rapport à la septième session du Conseil sur les progrès réalisés en matière de coordination de ces études, et

Invite l'OAA à présenter, à la première session du Conseil qui suivra la Conférence de 1948 de l'OAA, un rapport circonstancié indiquant les mesures prises par les Etats Membres, les commissions régionales et les institutions spécialisées en vue d'atténuer la crise alimentaire mondiale, et à faire des recommandations concrètes sur les autres mesures qu'il conviendrait de prendre dans ce domaine.

104 (VI). Emploi

RÉSOLUTION DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET L'EMPLOI

*Résolution du Conseil en date du 3 mars 1948
(document E/757)*

Le Conseil économique et social,

Prenant acte de la résolution adoptée à l'unanimité, le 4 février 1948, par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi,

Fait sienne l'opinion émise par la Conférence, selon laquelle il conviendrait de hâter autant que possible les études qui ont été entreprises au sujet de la réalisation et du maintien du plein emploi productif et de se préoccuper maintenant des méthodes propres à assurer le maintien de niveaux élevés de l'emploi et de l'activité économique, même si certains facteurs spéciaux de caractère temporaire, existant actuellement dans de nombreux pays, ont cessé de jouer;

N'oubliant pas qu'en vertu de son mandat et de la résolution du Conseil 26(IV), en date du 28 mars 1947, la Commission des questions économiques et de l'emploi est compétente pour étudier les problèmes concernant le plein emploi,

Invite la Commission des questions économiques et de l'emploi à accélérer les études prévues au paragraphe c) de la résolution 26(IV) du 28 mars 1947, en tenant compte du passage de la résolution de la Conférence qui a trait à ces problèmes;

Invite le Secrétaire général:

a) A prendre avec les Etats Membres des Nations Unies et, lorsque cela sera possible, avec les Etats non membres, les dispositions nécessaires pour que les dits Etats fournissent des renseignements sur les mesures qu'ils prennent actuellement pour réaliser ou maintenir le plein emploi et la stabilité économique, et sur les plans susceptibles d'être rendus publics, qu'ils ont pu élaborer pour empêcher un fléchissement ultérieur dans ce domaine;

(b) To arrange with the appropriate specialized agencies for reports on plans which they have prepared and resources they will have available to assist members of the agency to prevent a decline in employment and economic activity, and

(c) To prepare as soon as practicable an analytical report based on the information received;

Bearing in mind that, by its resolution 42 (IV) of 29 March 1947, it instructed the Population and Social Commissions to prepare a practical plan for allocation of functions without duplication of work among the various organs concerned in the field of migration, and that by its resolution 85 (V) of 13 August 1947 it transmitted for study to the International Labour Organisation a memorandum relating to the protection of migrant and immigrant labour and called the attention of the Social and Population Commissions to this memorandum,

Transmits to the International Labour Organisation, the Social Commission and the Population Commission, sections 3 and 4 of the Havana Conference's resolution dealing with population and migration problems, and

Invites them to take these sections into account in the action they are taking on those aspects of population and migration which fall in their respective fields.

105 (VI). Report of the Economic Commission for Asia and the Far East¹

Resolution of 8 March 1948
(document E/755)

The Economic and Social Council,

Having considered the report² of the first and second sessions of the Economic Commission for Asia and the Far East,

Approves the admission of the Government of New Zealand as a member of the Commission;

Takes note of the action taken by the Commission at its first and second sessions in furtherance of the purposes set forth in its terms of reference; and

Requests that preliminary study be undertaken by the Secretary-General, in consultation with the specialized agencies concerned, of the recommendation that a bureau of flood control be established for Asia and the Far East, and that its results be submitted to the third session of the Economic Commission for Asia and the Far East with a view to the preparation and submission to the seventh session of the Council by

¹ See Resolution 133 (VI) D.

² See document E/606.

b) A prendre avec les institutions spécialisées appropriées, les dispositions nécessaires pour qu'elles soumettent des rapports sur les plans qu'elles ont préparés et les ressources dont elles disposent pour aider leurs membres à empêcher un fléchissement de l'emploi et de l'activité économique;

c) à préparer, le plus tôt qu'il lui sera possible, un rapport analytique fondé sur les renseignements reçus;

N'oubliant pas que, par sa résolution 42 (IV) du 29 mars 1947, il a chargé la Commission de la population et la Commission des questions sociales de préparer un plan pratique de division du travail entre les différents organismes qui s'occupent des questions de migration, de manière à éviter tout double emploi, et que, par sa résolution 85 (V) du 13 août 1947, il a transmis à l'Organisation internationale du Travail, pour examen, un mémorandum relatif à la protection de la main-d'œuvre immigrante et émigrante, et attiré l'attention de la Commission des questions sociales et de la Commission de la population sur ce mémorandum,

Transmet à l'Organisation internationale du Travail, à la Commission des questions sociales et à la Commission de la population, les sections 3 et 4 de la résolution de la Conférence de La Havane concernant les problèmes de population et de migration et

Les invite à tenir compte de ces sections dans les mesures qu'elles prennent au sujet des questions de population et de migration qui sont de leurs domaines respectifs.

105 (VI). Rapport de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient¹

Résolution du 8 mars 1948
(document E/755)

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport¹ de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient sur ses première et deuxième sessions,

Approuve l'admission de la Nouvelle-Zélande au sein de la Commission;

Prend note des mesures adoptées par la Commission à ses première et deuxième sessions en exécution des tâches qui lui ont été assignées aux termes de son mandat;

Invite le Secrétaire général à entreprendre, après consultation avec les institutions spécialisées intéressées, une étude préliminaire de la recommandation tendant à créer, pour l'Asie et l'Extrême-Orient, un bureau d'experts en hydraulique fluviale et à soumettre les résultats de cette étude à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient lors de sa troisième session, de façon qu'elle puisse rédiger des pro-

¹ Voir la résolution 133 (VI) D.

² Voir le document E/606.